



Toulouse, le 13 avril 2021

**A**

Monsieur Thierry Baril, Chief HR Officer Group Airbus  
Monsieur Donald Fraty, Directeur des RH Airbus France

**N/REF : 04/LET/2021**

OBJET : Actionnariat salariés

Copie : P. Mangion

Messieurs,

Le conseil de surveillance du fonds ESOP Airbus a voté favorablement l'ensemble des résolutions qui seront soumises à l'AG 2021 du Groupe le 14 avril.

Après une année de crise sans précédent pour notre groupe, c'est la reconnaissance des mesures prises par notre gouvernance pour protéger le groupe.

Les actionnaires salariés ont montré leur confiance dans la stratégie de sortie de crise du groupe par leur participation aux augmentations de capital réservées en 2020 comme en 2021.

Cependant, nous restons une entreprise avec un taux d'actionnariat salarié faible.

Si l'on se compare à d'autres filières comme le BTP ou la banque, ou même d'autres groupes de notre filière comme Safran (7% du capital), nous sommes très en retrait, malgré nos opérations annuelles.

L'actionnariat salarié constitue au sein du capital de l'entreprise un bloc défensif, mais il doit pour cela y représenter un pourcentage significatif.

Avec la période de modération salariale que le groupe va traverser durant la crise que traverse l'aérien, ne pourrions-nous pas réfléchir à améliorer les mécanismes de partage du profit via l'actionnariat salarié ?

Le partage du risque implique ce partage du profit et l'actionnariat salarié est le meilleur moyen d'aligner les intérêts des salariés avec ceux des dirigeants et des actionnaires du groupe.

Des entreprises comme Total se sont fixées l'objectif de doubler leur taux d'actionnariat salarié. Au sein d'Airbus ce serait passer de 2 à 4% du capital pour faire adhérer les salariés à la stratégie de rebond de l'entreprise en sortie de crise via la constitution d'un actionnariat salarié plus fort.

Comme évoqué en décembre en plus des augmentations de capital qui ont un coût élevé, il pourrait être proposé de souscrire à des actions de marché pour placer le success sharing, la participation et des versements volontaires, mais d'autres mesures pourraient être mises en place comme des versements volontaires réguliers.

La CFE-CGC qui préside le conseil de surveillance ESOP Airbus a depuis de nombreuses années été force de proposition pour améliorer le dispositif qui est devenu très accessible pour une majorité de salariés.

Nous restons à la disposition de vos équipes pour développer de nouveaux axes de croissance de l'actionnariat salarié et vous prions d'agréer nos sincères salutations.

Laurent LEGENDRE

Président du conseil de surveillance du FCPE ESOP AIRBUS

Françoise Vallin

Coordinatrice CFE-CGC Airbus Group

Membre du Comité Européen